

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX
SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISÉS
POUR LA CHASSE AU VOL**

Je soussigné (M., Mme ou Melle, nom et prénom)
Demeurant (n°, rue)

M

(code postal et commune)

Adresse mail et n° tél

agissant en qualité de : (cocher la case)

propriétaire, fermier

délégué du propriétaire ou du fermier (**faire compléter la délégation ci-jointe**)

solicite l'autorisation de réguler les populations d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans les conditions
suivantes,
sur le territoire communal de : _____ (fournir une demande par commune)

| Espèces provoquant les dégâts (1) | Motivation de la destruction | Périodes de destruction demandées (1) | Surface |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|---------|
| | | | |

(1) vous reporter aux données rappelées dans l'encadré situé en bas de page

Je demande que l'autorisation de pratiquer la destruction à tir soit accordée à ___ tireur(s) (y compris le demandeur le cas échéant), munis du permis de chasser dont les noms, prénoms et domicile sont précisés ci-dessous :

| n° | Nom et prénom | Adresse complète (ville + code postal) | Numéro du permis de chasser | Qualité (ex : responsable de chasse, garde particulier) |
|----|---------------|--|-----------------------------|---|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |

Rappel des périodes et conditions d'autorisation de destruction par tir en fonction des groupes :

1^{er} groupe (espèces envahissantes susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ensemble du territoire métropolitain)

→ Raton laveur, chien viverrin, vison d'Amérique : **de la fermeture générale à l'ouverture générale suivante.**

→ Bernache du Canada : **de la fermeture spécifique de cette espèce au 31 mars** – Tir à poste fixe matérialisé de main d'homme – Le tir dans les nids est interdit.

→ Ragondin et rat musqué : **toute l'année, sans formalité.**

2^e groupe (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté ministériel sur l'ensemble du département)

→ Renard : **de la fermeture générale au 31 mars et au-delà du 31 mars** sur des terrains consacrés à l'élevage avicole. Tir suspendu dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive

→ Corbeau freux, corneille noire : **du 1^{er} avril au 10 juin ou 31 juillet** (sans formalité de la fermeture générale au 31 mars) - Le tir du corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière – Le tir dans les nids est interdit.

→ Étourneau sansonnet : **du 1^{er} avril à l'ouverture générale** (sans formalité de la fermeture générale au 31 mars) – Tir à poste fixe matérialisé de main d'homme sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères et les vergers et à moins de 250m des installations de stockage de l'ensilage. Le tir dans les nids est interdit.

3^e groupe : (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté préfectoral sur l'ensemble du département)

→ Lapin de garenne : **du 15 août à l'ouverture générale et de la fermeture générale au 31 mars.** L'emploi des chiens est autorisé.

→ Sanglier : **de la fermeture générale au 31 mars** (en battues, à l'approche ou à l'affût uniquement de jour)

→ Pigeon ramier : **du 1^{er} avril au 15 mai** (sans formalité de la fermeture générale au 31 mars) - Ne peut être tiré qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme dans les cultures d'oléagineux et de protéagineux ainsi qu'à proximité des séchoirs à maïs pleins. Le tir dans les nids est interdit.

**DÉLÉGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES ANIMAUX SUSCEPTIBLES
D'OCCASIONNER DES DEGÂTS**

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers ci-dessous délèguent à *(indiquer le nom de la société ou celui de la personne chargée des opérations)* _____
le droit de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires qu'ils exploitent sur la commune de _____

| Nom et adresse des propriétaires ou fermiers | Surface déléguée (ha) | Signature |
|---|------------------------------|------------------|
| | | |

A _____, le _____

(Signature de la personne déléguée)